

Index Égalité Femmes-Hommes au titre de l'année 2022

Comment calcule-t-on l'Index ?

L'index Égalité F/H permet de mesurer, sous la forme d'une note sur 100, où se situe l'entreprise ou l'organisation sur le plan de l'égalité de traitement Femmes-Hommes en matière de rémunération.

Résultat du calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes - ASSOCIATION ISSUE :

ASSOCIATION ISSUE	Nombre de points
1 - Ecart de rémunération (en %)	35
2 - Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35
3 - Pourcentage de salariées augmentées au retour de leur congé de maternité (%)	15
4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10
TOTAL INDEX	95 %

95/100



Résultat du calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes - ASSOCIATION GAMMES :

ASSOCIATION GAMMES	Nombre de points
1 - Ecart de rémunération (en %)	37
2 - Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35
3 - Pourcentage de salariées augmentées au retour de leur congé de maternité (%)	15
4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10
TOTAL INDEX	97 %

97 /100



Résultat du calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes - ASSOCIATION CONVERGENCES 34 :

ASSOCIATION CONVERGENCES 34	Nombre de points
1 - Ecart de rémunération (en %)	39
2 - Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35
3 - Pourcentage de salariées augmentées au retour de leur congé de maternité (%)	Incalculable
4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5
TOTAL des indicateurs calculables	79
Total INDEX	93 %

93/100

